

**Modification de la commission de gestion**

**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**

Société d'investissement à capital variable  
Agrément du ministre des finances du 08 septembre 1999  
Siège social : 116, Avenue de la Liberté -1002 Tunis

**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** informe ses actionnaires et le public que le Conseil d'Administration de la société tenu le 16 juillet 2012 a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion de « Attijari Gestion » en contrepartie de ses prestations de gestionnaire financier, administratif et comptable de la SICAV.

Ainsi, la commission de gestion sera fixée à **0.30% (Hors Taxes) de l'actif net par an au lieu de 0.20% (Hors Taxes) de l'actif net par an.**

Cette augmentation de la commission de gestion sera mise en application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013.